

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014

Un nouveau mode de scrutin



La réforme des élections locales vient modifier les modalités de scrutin des prochaines élections municipales en mars prochain. À noter, en particulier : la fin du panachage avec le scrutin de liste ne permettant pas d'apporter des modifications sur les bulletins de vote, la parité homme/femme sur les listes, l'élection des conseillers communautaires, la présentation obligatoire d'une pièce d'identité pour voter et l'impossibilité de voter pour un candidat qui ne s'est pas déclaré.

pages 4 & 5

La commune affiche son dynamisme



La commune a installé des totems aux entrées de ville afin d'afficher son dynamisme commercial et culturel pour les visiteurs de passage. Un équipement de ce type a également été implanté devant la structure plurivalente de l'accueil de loisirs et un autre apposé sur la salle polyvalente.

page 6

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS ET DE JEUNES

Les jeunes dans l'action



En menant des actions en faveur de l'environnement et de la solidarité... le conseil municipal d'enfants et de jeunes s'est mobilisé sur plusieurs fronts ces derniers mois.

pages 2 & 8

SENIORS

Des animations pour rompre l'isolement

Des animations sont proposées chaque mois pour les seniors dans le cadre du programme « rompre l'isolement ».

page 10

HISTOIRE

Église St-Jacques : un patrimoine mis en valeur

Après des années de travaux, l'église Saint-Jacques a fait l'objet d'une attention particulière en décembre avec des animations spéciales destinées à braquer les projecteurs sur cet élément majeur du patrimoine historique de la commune.

page 7

Dossier spécial élections municipales

> Comprendre la réforme électorale page 4

> Nouveau mode de scrutin, mode d'emploi page 5

Travaux

> La commune affiche son dynamisme : des totems installés aux entrées de la ville page 6

Patrimoine

> L'église Saint-Jacques, témoin du patrimoine tarusate page 7

Environnement

> « Nettoyons la nature » : une initiative du conseil municipal d'enfants et de jeunes page 8

Enfance-jeunesse

> Les enfants au rythme des nouvelles activités périscolaires page 9

Vie de la cité

> L'album d'un moment convivial avec le repas des anciens
> Le programme des seniors pour « rompre l'isolement » page 10

Votre agenda

page 11

Zoom sur...

> Les lumières de la Ville pour un Noël à Tartas dernière page

3 217 habitants : la population « officielle » de Tartas

L'INSEE a communiqué en début d'année la population « officielle » de la ville, soit un total de 3 217 habitants. Elle correspond aux chiffres du recensement et se décompose en deux parties. La population municipale (3 134 habitants) compte les personnes ayant leur résidence habituelle dans la commune et la population « comptée à part » (83 habitants) qui recense les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence à Tartas (par exemple : les résidents de maison de retraite, les jeunes de moins de 25 ans résidant dans une autre commune pour leurs études). Ce chiffre total est considéré comme la « population légale » et constitue la base servant à déterminer notamment le nombre d'élus, les dotations financières des communes mais aussi le nombre... de pharmacies.

Le prochain recensement sera réalisé en 2015 sur la commune.

> Ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30. Le samedi matin (permanence) : 9 h à 12 h.

Le Tarusate, journal gratuit d'informations édité par la commune de Tartas - Dépôt légal à parution - ISSN en cours - Éditeur : Mairie 6 place Gambetta 40400 Tartas
Tél. : 05 58 73 41 06 - Fax : 05 58 73 30 41 - Directeur de la publication : Jean-François Broquères, maire de Tartas. Comité de rédaction : Jean-François Broquères, Dominique Bats, Dominique Degos, Patrice Lassus, Isabelle Berbille, Jean Marsan, Carine Polèse, Catherine Ulmann. Photos : mairie de Tartas, D.R.
Conception, rédaction, fabrication : Socrate communication 26 avenue Gustave Eiffel 33695 - Mérignac cedex - Tél. 05 56 51 32 86 Courriel : socratecom@free.fr
Impression : Imprimerie Lacoste-Roque 8, rue du 4 Septembre 40000 Mont de Marsan - Tél. : 05 58 46 08 08 - Tirage : 1 800 exemplaires.

Téléthon : les Tarusates toujours solidaires



Le conseil municipal d'enfants et de jeunes a reçu le chèque de l'entreprise Tembec, partenaire de la deuxième étape de l'opération « Nettoyons la nature » dont les fonds ont été versés au Téléthon.

Les Tarusates se sont à nouveau mobilisés en décembre dernier en faveur du Téléthon, collectant plus de 7 000 euros, une somme supérieure à celle de 2012. Il faut dire que l'imagination des participants n'a pas fait défaut avec quelques nouveautés : le tour des Allées marines à pied, baptême sur la Midouze...

À noter que la collecte de déchets sur les berges de la rivière proposée par le conseil municipal d'enfants et de jeunes a généré 480 euros pour 480 kg de déchets récupérés (voir également page 8).

De son côté, la PST cyclo a collecté pas moins de 2 945 euros lors de sa tournée des communes du Pays tarusate.

De nombreuses associations tarusates ont également contribué à la réussite de cette manifestation en participant directement aux animations. Cette mobilisation mérite un coup de chapeau d'autant plus remarqué que la collecte pour ce Téléthon a connu une baisse au plan national.

Les jeunes mobilisés pour les Restos du cœur

Un groupe du conseil municipal d'enfants et de jeunes a participé à l'opération Vide-jouets organisée par Tartas+ le 30 novembre dernier. Les jeunes se sont mobilisés pour réaliser une collecte dans les quartiers. La vente a rapporté une somme de 115 euros qui a été remise à l'association locale des Restos du cœur.

Premier contrat d'avenir signé à la mairie

Un premier contrat d'avenir a été signé avec un jeune Tarusate le 19 décembre dernier. Fabio Da Silva a pu ainsi intégrer les services techniques au sein de l'équipe voirie le 13 janvier. Il s'agissait d'un retour pour lui car il avait déjà assuré trois semaines de travail durant l'été au sein de la collectivité.

Le conseil municipal avait voté en avril dernier le principe de la création de deux emplois d'avenir.

Ces emplois sont destinés aux jeunes non qualifiés de moins de 25 ans afin de leur permettre d'accéder à un emploi stable.

Un encadrement spécifique doit être mis en place avec un suivi par un référent de la Mission locale et un tuteur au



Fabio a signé son contrat d'avenir en présence de Mme Minvielle, représentant les services de l'État.

sein de la collectivité. De plus, le jeune doit suivre des formations tout au long des trois ans du contrat.

La commune confie ses documents numériques à Archiland

L'administration n'échappant pas à la multiplication des documents numériques, la question de leur conservation est devenue au fil des années plus importante. Compte tenu de la complexité des dispositifs à mettre en œuvre, en particulier pour garantir la validité de documents officiels, la commune a adhéré au projet Archiland mis en place par le syndicat mixte ALPI (Agence landaise pour l'informatique). Cette décision lui permettra de poursuivre le travail de modernisation, de simplification et d'harmonisation mené dans le cadre de la dématérialisation.

Un système sécurisé

Il n'existe pas en France de plateforme pour l'archivage électronique intermédiaire des documents publics. La mise en place de ce projet dans les Landes permet aux collectivités qui le souhaitent de bénéficier d'un sys-

tème sécurisé. Pour l'heure, seuls les documents publics nativement électroniques peuvent être traités. Il s'agit notamment des marchés publics, des actes soumis au contrôle de légalité, des documents comptables. Par la suite, tous les documents pourront être gérés, y compris les documents numérisés. L'enjeu n'est pas seulement de conserver ces pièces, il s'agit également de permettre leur consultation, de veiller à leurs délais de garde, leur tri et leur destruction si besoin ou leur transmission aux Archives départementales pour l'archivage légal définitif.

La création de cette plate-forme dans le département a bénéficié du soutien financier de plusieurs partenaires. Il a été co-financé par des fonds européens FEDER, la région Aquitaine, le département des Landes, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes et l'Agence Landaise pour l'Informatique.

Deuxième bureau de vote à la Ville Haute

Pour tenir compte du nombre de votants inscrits sur le secteur de la Ville Haute, un deuxième bureau de vote a été créé dans la salle polyvalente par un arrêté préfectoral d'août 2013. Le bon déroulement des opérations électorales nécessite de ne pas excéder 800 à 1 000 électeurs inscrits par bureau. Or, la Ville Haute dépassait le chiffre de 1 400.

L'ensemble de ce secteur situé à l'est de la Midouze a donc été découpé en deux parties sensiblement égales en terme d'électeurs ; la rue du Général de Gaulle, le cours Saint Jacques, la rue Chanzy et la route de Saint-Sever servant de limite géographique. La partie Nord est affectée au bureau n° 2, la partie Sud, y compris les numérotations paires et impaires des voies citées ci-dessus, au nouveau bureau n° 3.

Seuls les électeurs concernés par la création de ce nouveau bureau recevront la nouvelle carte d'électeur distribuée début mars.

Rappelons que le bureau de vote n°1, situé au groupe scolaire Jules Ferry, concerne la Ville Basse où se trouve l'Hôtel de ville.



**Voir notre dossier spécial Élections
en pages 4 & 5**

Pas d'éditorial dans cette édition

En raison des prochaines échéances électorales, le Tarusate ne publie pas d'éditorial du maire dans cette édition.

Jardins familiaux : deux parcelles disponibles

Deux parcelles des jardins familiaux venant de se libérer, si vous souhaitez cultiver légumes, fruits ou fleurs... vous pouvez vous inscrire en mairie pour une demande d'attribution. Le CCAS gère 16 parcelles d'environ 200 mètres carrés chemin de Jacques. Chaque locataire dispose d'un cabanon mitoyen et d'un compteur d'eau. Pour en bénéficier, il faut résider à Tartas. **Renseignements : 05 58 73 39 68.**

Élection du maire et des adjoints

Le mandat de conseiller municipal est de six ans. Après l'élection, la législation précise que la première réunion du conseil municipal se tient « de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le dernier tour de scrutin. Elle a pour objet principal de procéder à l'élection du maire et des adjoints ». Le maire et les adjoints constituent la municipalité.

Élections à la communauté de communes

Les conseillers communautaires qui représentent la ville à la communauté de communes seront élus en même temps que les conseillers municipaux également pour six ans. Lors de leur première session, ils éliront en leur sein un président. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, l'élection se déroule dans le cadre des élections municipales au scrutin proportionnel de liste à deux tours (sans aucune modification possible de la liste). Les candidats figurent sur le même bulletin de vote que les candidats à l'élection municipale (voir page suivante).

Élections européennes en mai prochain

Après les municipales, vous pouvez garder votre carte d'électeur à portée de main... Les prochaines élections européennes auront lieu, en effet, le 25 mai 2014.

Élections cantonales en 2015

Les élections cantonales ont également été modifiées. Elles n'auront pas lieu en même temps que les municipales cette année mais avec les régionales en 2015. Les conseillers généraux, dont le nombre sera réduit, s'appelleront conseillers départementaux et le conseil général deviendra conseil départemental.

Plus d'infos sur :
<http://service-public.fr>

ZOOM SUR...

Les élections de 2014

Comprendre la réforme du scrutin

La réforme des modes d'élections entraîne des modifications dans la façon d'élire les conseillers municipaux et les conseillers à la communauté de communes qui s'appelleront désormais les conseillers communautaires. Ces élections auront lieu les 23 et 30 mars prochains.

Pourquoi une réforme électorale ?

La loi du 17 mai 2013 a modifié les modalités des scrutins municipaux, intercommunaux et départementaux. Elle vise à favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats locaux et à renforcer la légitimité démocratique de l'intercommunalité.

Elle introduit le scrutin de liste jusqu'ici réservé aux communes de plus de 3 500 habitants à celles ayant plus de 1 000 habitants.

Tartas, avec ses 3 217 habitants de population légale, change donc de catégorie.

Quelles conséquences pour les scrutins de mars prochain ?

La constitution et la présentation des listes s'en trouvent modifiées.

D'abord, toutes les listes devront alterner des candidats féminins et masculins. Les candidats figureront sur le même bulletin de vote et il n'y aura pas de modification ou panachage.

Ensuite, les électeurs voteront en même temps pour désigner leurs conseillers municipaux et les représentants de la commune à la communauté de communes. Il devront choisir une liste entière.

De plus, les candidatures doivent obligatoirement être déposées. Inutile, pour un électeur, d'improviser en indiquant le nom d'une personne ne figurant pas sur les bulletins. Ce choix sera considéré comme nul.

Quelles sont les nouvelles modalités de cette élection ?

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers municipaux seront élus au scrutin proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête. Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation.

Comment sont répartis les sièges à l'issue du vote ?

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (50% des voix plus une) reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir.

Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés en fonction du nombre de suffrages obtenus.

Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir.

Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%.

La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Nouveau bulletin de vote : comment ça marche ?

Le scrutin de liste permettra de désigner les conseillers municipaux et les conseillers communautaires.

Aucune modification ne sera possible sur les bulletins de vote. Toute rature ou mention entraînera la nullité du bulletin concerné. Le panachage n'est donc pas possible. Pas plus que le vote pour une personne qui n'aura pas déposé sa candidature.

Les candidats au conseil municipal

La liste des candidats au conseil municipal doit comporter autant de noms que de sièges à pourvoir. À Tartas, le nombre de conseillers municipaux à élire est de 23 comme dans toutes les communes dont la population est située entre 2 500 et 3 499 habitants. La liste doit être paritaire. Elle est donc composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (voir exemple ci-contre).

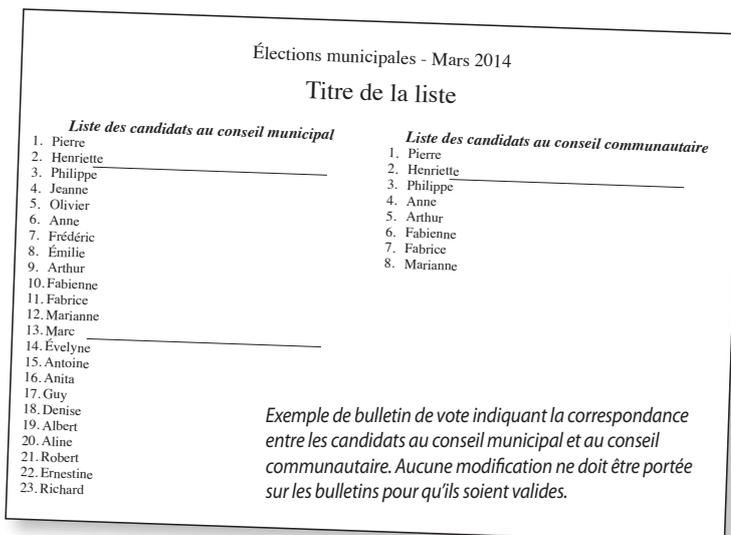
Les candidats au conseil communautaire

Les candidats aux sièges de conseillers communautaires doivent nécessairement être issus de la liste des conseillers municipaux. À Tartas, le nombre de candidats est de 8. Il correspond au nombre de sièges à pourvoir, augmenté d'un candidat

supplémentaire selon la règle indiquée par la loi électorale prenant en compte la représentativité des populations.

Tous les candidats présentés dans le premier quart de la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires doivent figurer de la même manière et dans le même ordre en tête de la liste des candidats au conseil municipal. Les deux premiers candidats de chaque liste doivent donc être identiques.

Les candidats aux sièges de conseillers communautaires doivent figurer au sein des trois premiers cinquièmes de la liste des candidats au conseil municipal. À Tartas, le dernier candidat possible au siège de conseiller communautaire ne peut pas être au-delà du 13^e rang de la liste pour le conseil municipal.



Impératif : justifiez votre identité

Les électeurs doivent désormais obligatoirement présenter une pièce d'identité pour voter, quelle que soit la taille de leur commune.

Ainsi, pour voter, vous devez présenter :

- soit votre carte d'électeur et une pièce d'identité,
- soit une pièce d'identité seulement (voir la liste ci-dessous).

Pour participer à une élection, vous devez vous présenter au bureau de vote indiqué sur votre carte électorale.

Pour voter, vous devez impérativement justifier votre identité.

Vous devez présenter l'un des documents suivants (sous réserve de modification des textes de référence, la liste est fixée par le ministère de l'Intérieur) : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF, permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État, livret de circulation délivré par le préfet, carte du combattant de couleur chamois ou tricolore, carte d'identité ou carte de circulation avec photo délivrée par les autorités militaires, carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d' élu local avec photo, carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, récépissé valant justification de l'identité délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire. Attention : à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.

Du nouveau pour le vote par procuration

Il sera possible de préparer sur internet les demandes de vote par procuration.

Les procurations pourront désormais être établies :

- Soit comme avant, sur le formulaire cartonné disponible dans les tribunaux, commissariats, gendarmeries ou consulats.
- Soit sur un formulaire disponible en ligne sur <http://service-public.fr>.

Ce formulaire doit être rempli sur l'ordinateur par le mandant et imprimé en deux feuilles distinctes et non en recto/verso.

Puis, l'électeur devra se rendre auprès des autorités chargées d'établir les procurations. Une fois datée, signée par le mandant, visée par l'autorité habilitée puis revêtue de son cachet, la partie « Vote par procuration » sera détachée puis adressée au maire de la commune par ladite autorité.

Dans les deux cas, l'électeur devra toujours se rendre auprès d'une autorité habilitée afin d'attester de son identité et de sa volonté de voter par procuration.

Plus d'infos sur :
<http://service-public.fr>

Rue des Charpentiers : dernière étape



Après une dernière étape particulièrement intense, la rue des Charpentiers a pu être rendue à la circulation. Depuis la reprise des réseaux d'assainissement par le Sydec, c'est une rénovation complète qui a été menée. La fin du chantier est programmée début février. En complément, des plantations seront réalisées au niveau du carrefour avec la rue du Dr Calmette ainsi qu'au niveau du parking du collège.

École : des chantiers de toutes les couleurs...



Les couloirs de l'école repeints à neuf après le changement des fermetures.

Plusieurs chantiers ont été menés au cours du dernier semestre 2013 au groupe scolaire Jules Ferry. Les portes extérieures ont été changées, les murs extérieurs nettoyés et les boiseries extérieures renouvées et repeintes. À l'intérieur, classes et couloirs ont été repeints.

La ville s'affiche sur les totems

Afin de valoriser les entrées de la ville et de mieux orienter les automobilistes, la commune a installé des totems mettant en valeur le centre et son activité commerciale. L'opération a été menée en concertation avec l'association des commerçants et artisans Tartas +. Cinq totems permettent à la ville d'afficher son dynamisme commercial, son ouverture et sa volonté d'accueillir au mieux les visiteurs. Ils informent également les automobilistes sur la possibilité de stationner gratuitement dans la cadre de la zone bleue. Proposant le maximum d'informations afin d'éviter une trop grande prolifération de panneaux, ils mettent en avant la qualité de l'environnement en arborant les deux fleurs obtenues dans le cadre des villes et villages fleuris. De même, ils affichent le label quatre étoiles « commune sports pour tous ».

Le même dispositif a été mis en place devant la structure plurivalente de l'accueil de loisirs permettant d'indiquer aussi les salles associatives.

Un autre panneau a été posé sur le mur



L'illustration qui figure sur les totems représente le pont et l'église avec le blason de la ville.

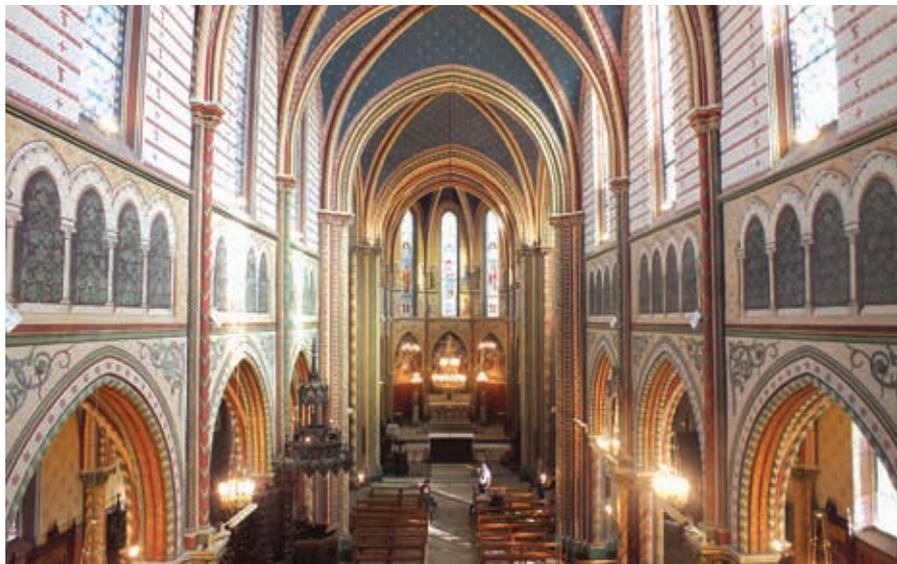
de la salle polyvalente, le lieu étant très souvent utilisé pour des manifestations, des réunions ou des formations. Plus globalement, un groupe de travail a engagé une réflexion sur la rénovation de l'ensemble de la signalétique dans la commune incluant le volet commercial, administratif et communal. Ce travail mené en partenariat avec les commerçants devra permettre de repenser l'ensemble des panneaux de la commune pour une plus grande efficacité utile à tous.

Des radars pédagogiques pour une meilleure prise de conscience de la vitesse



Destinés à renforcer la prévention contre la vitesse excessive en ville, deux radars pédagogiques ont été installés en novembre dernier route de Saint-Sever et route de Dax. La vitesse excessive des voitures avait souvent été signalée lors des réunions de quartiers mais aussi par les correspondants de quartiers alertés par les riverains. Ces équipements constituent un rappel aux automobilistes pour qu'ils respectent la limitation de vitesse à 50 km/h en zone urbaine. L'expérience a montré le réel impact de ce type de matériel sur le comportement des conducteurs permettant de réduire la vitesse et d'améliorer la sécurité.

Église Saint-Jacques, témoin du patrimoine tarusate



Les manifestations organisées en décembre dernier par la commune pour marquer la fin de la restauration de l'église Saint-Jacques ont braqué les projecteurs sur un Monument Historique constituant un élément majeur du patrimoine tarusate. C'est d'ailleurs l'architecte en chef des Monuments Historiques, Stéphane Thouin, qui a présenté à cette occasion les étapes de la restauration. Une dizaine d'années auront été nécessaires pour remettre en état cette église de style néo-gothique dont l'originalité est reconnue des spécialistes (lire ci-contre). La qualité et l'homogénéité de la décoration intérieure sont considérées comme exceptionnelles avec un mobilier remarquable et des vitraux de grande qualité.

À l'occasion de cette présentation officielle, Alain Lafourcade, membre de l'association des amis des églises anciennes des Landes a présenté deux artistes qui ont participé à la création de l'église. Louis-Anselme Longa, peintre montois a réalisé les peintures intérieures et le chemin de croix. Joseph Villiet, peintre-verrier a créé pour sa part les 45 verrières de l'édifice.

De son côté, Christian Lacrouts, historien tarusate, a retracé l'histoire de la construction de l'église achevée en 1856. Il a commenté les détails des fresques qui entourent le chœur, les vitraux ainsi que le mobilier remarquable dû à Jabouin, un ébéniste bordelais renommé.

Une construction financée par la vente des forêts au XIX^e siècle

L'église Saint-Jacques doit son nom à celui de l'antique église Saint-Jacques située à l'emplacement de l'actuelle salle polyvalente. Subissant régulièrement les crues de la Midouze, elle devint insalubre et dangereuse. Elle fut remplacée par une nouvelle construction située Ville haute par une décision du conseil municipal de 1839. C'est ainsi que la nouvelle église Saint-Jacques sera édifiée sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Martin en ruine depuis la fin du XVIII^e siècle. La construction débuta en 1849 et dura un peu plus de cinq ans. Elle fut consacrée en 1856.

Cette construction fut la plus importante du XIX^e siècle pour la ville de Tartas. La commune finança une grande part de sa réalisation en vendant son patrimoine foncier. C'est ainsi qu'elle se sépara de 200 hectares de landes par adjudication publique aux enchères dans un premier temps. Il fallut, dans un deuxième temps, céder à nouveau 500 hectares à l'amiable, cette fois, pour assurer le financement de l'édifice.

Dix ans d'un chantier historique



La rampe d'accès handicapés, réalisée par les Services techniques, a pu être intégrée à une entrée latérale du monument historique.

Considérée par les spécialistes comme un des plus beaux exemples de l'art religieux du XIX^e siècle, l'église Saint-Jacques a franchi toutes les étapes pour aboutir à la rénovation complète d'aujourd'hui.

Après son classement comme Monument Historique en 1999, un diagnostic de l'état sanitaire du bâtiment établi en 2002 a précédé une première tranche de travaux destinée à améliorer l'étanchéité, consolider le bâti et nettoyer l'ensemble.

Ensuite, trois tranches de restauration vont être orientées vers l'intérieur du bâtiment : le chœur et le transept de 2005 à 2007, la nef en 2009 et pour terminer les bas-côtés, les absidioles et les sacristies.

Il aura fallu restaurer les peintures murales à la cire, les vitraux, les protections extérieures et les lustres. L'installation d'un plancher chauffant et d'appareils radiants fixés aux colonnes ont apporté un confort que nos ancêtres n'auraient sans doute pas imaginé.

En 2013, les services techniques de la Ville ont créé un espace vert adapté à l'environnement existant. Un parking a été réalisé comprenant une place pour handicapé et une rampe d'accès a été construite sous le contrôle de l'architecte des Monuments Historiques. Rappelons que la rampe de l'escalier a été fabriquée par le forgeron tarusate Dauba, reprenant les motifs des barrières devant l'église.

Périmètre de sécurité réduit autour de l'usine Tembec

L'évolution des règles liées à l'évaluation des risques a permis de réduire le périmètre de sécurité, dit « Seveso », autour de l'usine Tembec passant de 817 à 695 mètres. Cette modification des contraintes constitue une bonne nouvelle pour les riverains et pour la ville qui voit ainsi se libérer des espaces potentiellement utiles à son développement économique. Nous reviendrons sur ce sujet dans une prochaine édition.

Un projet fleuri à la maison des pêcheurs



Poursuivant leur engagement dans le domaine de l'environnement, les membres du conseil municipal d'enfants et de jeunes ont travaillé en fin d'année dernière avec le service espaces verts de la commune pour réaliser un massif fleuri autour de la maison des pêcheurs à Ous Pins.

Ils ont été associés à toutes les phases du projet : du choix de l'emplacement jusqu'à la plantation en décembre avec la participation d'un groupe d'enfants du centre de loisirs en passant par le choix des végétaux.

Dès l'été prochain, on devrait voir fleurir de magnifiques hortensias, une plante parfaitement adaptée au lieu.

Le conseil municipal d'enfants et de jeunes s'engage pour la nature



Les bénévoles ont été désagréablement surpris par la diversité et l'importance des déchets trouvés sur les berges de la Midouze.

Au-delà de l'aspect matériel, l'opération « Nettoyons la nature » lancée à l'initiative du conseil municipal d'enfants et de jeunes à la rentrée dernière aura permis à l'ensemble des participants de mieux mesurer l'impact de l'activité humaine sur l'environnement.

Quelques élus s'étaient mobilisés ainsi que le Stade montois canoë dont le concours permet d'investir les berges depuis la rivière. David Marhein du SIVU de la Midouze n'avait pas manqué le rendez-vous, de même que Yves et Babeth Dupourqué, représentant les pêcheurs, Valérie Morda, animatrice en charge du conseil municipal d'enfants et de jeunes et Nadège Calvo, animatrice au Sietom de Chalosse*.

Plus de quarante bénévoles engagés dans cette action de collecte de déchets sur les berges de la Midouze ont pu porter le message par leurs témoignages. Jugez plutôt : du vieux vélo au sapin, en passant par le bidon de 200 litres éventré, fer à repasser ou grille pain... : un bien triste inventaire. D'autant qu'il aurait été si simple pour les utilisateurs d'apporter tout ça dès le départ à la déchetterie. Ce qui fut fait après avoir collecté plus d'une tonne de déchets divers.

À cette occasion, l'animatrice du Sietom a de

nouveau expliqué les principes du tri sélectif. Les filières de traitement, de récupération et d'élimination de déchets sont gérées par ce syndicat intercommunal pour Tartas. Précisons aussi que le dépôt en « décharge sauvage » est passible d'une amende de 45 à 1 500 euros.

* Syndicat intercommunal d'élimination et de traitement des ordures ménagères.

Déchetterie de Tartas :

621 route de Lesgraouillères

Ouverture : lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h.

Fermeture : mardi, jeudi et dimanche).

La durée de vie des déchets

L'animatrice du Sietom a rappelé aux participants à l'opération « Nettoyons la nature » quelques informations sur la durée de vie des déchets.

Ainsi, certains ont découvert le temps qu'il faut à la nature pour éliminer :

- une bouteille plastique : 500 ans.
- le polystyrène : 1000 ans.
- le verre : 4 000 ans.

Les enfants au rythme des activités périscolaires



Les enfants peuvent pratiquer de nombreuses activités lors des cinq périodes de l'année scolaire comme ici la poterie.

Les activités périscolaires, mises en place à la rentrée dernière au groupe scolaire Jules Ferry dans la dynamique de la réforme des rythmes scolaires, ont pris leur vitesse de croisière.

Le service, géré par la communauté de communes, concerne les enfants de la toute petite section de maternelle au CM2. Il est gratuit pour les familles.

La mise en œuvre s'est faite en concertation avec la municipalité et la communauté éducative. L'intérêt des enfants constituant l'élément clé du dispositif, il a fallu adapter les interventions en fonction des contraintes de l'ensemble des acteurs. L'organisation des activités a été articulée

autour de cinq grandes périodes entre les vacances scolaires. De nombreux intervenants ont été mobilisés afin de constituer un programme attractif tenant compte des nécessités éducatives.

Les temps calmes et la sieste représentent, par exemple, des impératifs pour les plus jeunes de la maternelle. Les plus grands profitent d'activités autour du conte, du sport, de la photographie, de l'éveil musical... Magie, théâtre, jardinage, arts plastiques, jeux de société sont au programme des enfants de CP et CE1. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont le choix entre BD, théâtre, activités autour des 5 sens, arts plastiques, poterie, musique...

Les jeunes en sortie à Bordeaux



Le service animation de la ville a organisé une sortie à Bordeaux en partenariat avec le conseil municipal d'enfants et de jeunes le samedi 18 janvier dernier. Carton plein pour cette première avec un bus complet de 25 participants qui ont profité de l'exposition « homo mobilus » à Cap Sciences l'après-midi après une visite du Vieux Bordeaux en matinée.

École : le numérique inter-actif au service de la pédagogie



Au moment de l'accueil, l'enfant positionne son étiquette dans le tableau de présences avec un stylet.

À la demande des enseignants, la commune a installé dans deux classes du groupe scolaire deux vidéoprojecteurs inter-actifs avec stylets et ordinateurs portables. L'attractivité de cet outil favorise la mobilisation de l'attention des élèves, que ce soit en classe maternelle ou élémentaire où sont implantés ces équipements. Ce type de matériel permet à l'école de la commune d'offrir aux enfants comme aux enseignants un cadre de travail adapté à notre époque du numérique. D'autant plus que les jeunes générations sont de plus en plus familiarisées avec la manipulation d'écrans de toutes sortes. D'ailleurs, la poursuite de l'équipement des autres classes est d'ores et déjà prévue.

Bourse au permis : premier contrat...

La première bourse au permis a été accordée le 23 décembre dernier à une jeune Tarusate qui va pouvoir ainsi bénéficier d'un soutien de la commune pour financer ce précieux sésame.

Diana a choisi, en contre-partie, de réaliser 35 heures de bénévolat au sein de l'association locale du Secours catholique. C'est, en effet, un véritable contrat qui est proposé dans le cadre de cette bourse au permis afin d'aider les jeunes Tarusates âgés de 17 à 21 ans à financer leur permis de conduire (voir notre édition de juin 2013). Il s'agit, en effet, de leur apporter une aide allant de 250 à 400 euros en échange de 35 heures d'activité bénévole dans une



association locale afin d'y mener un projet à caractère humanitaire ou social. La personne en charge du CCAS assure un suivi régulier du candidat qui doit s'inscrire, pour bénéficier de cette aide, dans une auto-école tarusate agréée.

Pour des renseignements complémentaires, contacter le CCAS au 05 58 73 39 68.

Seniors : des activités variées pour rompre l'isolement

Le service éducation, animation, sports et associations de la ville a prévu plusieurs animations dans le cadre de son programme « rompre l'isolement » destiné plus particulièrement aux seniors.

Voici le programme des prochaines animations qui auront lieu dans les locaux du centre de loisirs (de 14h30 à 16h30) :

31 janvier : sensibilisation aux premiers secours et information sur le plan communal de sauvegarde.

28 février : atelier intergénérationnel.

28 mars : information « sécurité à la maison ».

25 avril : atelier intergénérationnel « Raconte-moi ton métier ».

30 mai : conseils en jardinage.

27 juin : « bien manger à petit prix ».

25 juillet : atelier intergénérationnel « lecture d'été ».

29 août : atelier intergénérationnel « cuisine d'été ».

La participation à ces animations est gratuite et ouverte à tous sur inscription auprès du centre communal d'action sociale.

Lecture publique et à domicile

De plus, les animatrices de la bibliothèque municipale proposent toujours tous les mardis un moment convivial autour de la presse locale, de thèmes comme les Landes d'autrefois ou l'Histoire.

De même, elles assurent un service de lecture à domicile tous les jeudis de 14 h à 16 h pour les personnes ne pouvant se déplacer.

Renseignements : 05 58 48 18 70

Service EASA (éducation, animation, sports, associations) : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 30 à 16 h.

Un minibus utile à tous

Le minibus mis à disposition des associations (voir notre précédente édition), est également d'une grande utilité pour nos anciens. Le CCAS a mis en place, en effet, grâce à ce véhicule un service qui offre aux personnes âgées la possibilité de se rendre le lundi matin au marché de Tartas mais aussi de leur faciliter les déplacements pour les démarches administratives au centre ville. L'action, menée dans le cadre de l'opération « rompre l'isolement » s'adresse aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.



Le service est gratuit. Pour en bénéficier, il faut s'inscrire auprès du centre communal d'action sociale.

Renseignements : 05 58 73 39 68.

Repas des anciens : un moment de partage



Avec plus de 300 personnes, le repas des anciens n'a pas failli à la tradition conjuguant convivialité, bonne humeur et gastronomie. Les élus étaient au service pour apporter aux

convives les petits plats préparés par le Coq Hardi. Le duo rionnais, l'Esquipatge de la lutz n'a pas manqué le rendez-vous en assurant l'ambiance musicale.

À noter...

■ 26 janvier

Thé dansant

Salle polyvalente, 14 h 30
Organisé par la FCPE

■ 31 janvier, 1^{er} et 3 février

Braderie du commerce local

■ 8 février

Loto

Salle polyvalente, 21 h
Organisé par le Comité des fêtes de la Taouziolle

■ 13 février

Collecte de sang

Salle polyvalente, de 15 h 30 à 19 h 30

■ 15 février

Spectacle

« Les brigades du pire »

Salle polyvalente, 21 h
Organisé par l'Amicale des anciens joueurs de la PST rugby

■ 23 février

Pourcade : repas-concert avec Michel Etcheverry

Salle polyvalente, 12 h
Organisée par le Club taurin



■ 28 février au 2 mars

Concours complet d'équitation Grand National

Centre équestre Ous Pins

■ 1^{er} mars

Banquet de l'ACCA

Salle polyvalente, 12 h
Organisé par l'ACCA de Tartas



■ 8 mars

Carnaval, défilé en ville

Organisé par la Régie des fêtes

■ 23 & 30 mars

Élections municipales

1^{er} tour et 2^e tour

■ 5 avril

Loto

Salle polyvalente, 21 h
Organisé par l'APEL Saint-Joseph

■ 6 avril

CSO

1^{ère} étape de la coupe des Landes

Pony games

1^{ère} étape du championnat d'Aquitaine

Centre équestre Ous Pins

■ 12 et 13 avril

CCE championnat régional

Centre équestre Ous Pins

■ 13 avril

Vide-grenier FCPE

Salle polyvalente

■ 15 avril

Collecte de sang

Salle polyvalente, de 15 h 30 à 19 h 30

■ 28 avril

« Il était une fois Luis Mariano »

Salle polyvalente, 15 h

Nouveau spectacle opérette de Pierrogeri

Nouveau local pour la Brocante solidaire



L'association la Brocante solidaire vient de s'installer dans un nouveau local route de Rion, au niveau de l'ancien parking Champion.

Le Tarusate s'était déjà fait l'écho de cette association qui vient en aide aux personnes en difficultés et propose de nombreux produits d'occasion au public (notre édition de juillet 2011).

Le local est ouvert le lundi, vendredi et samedi de 9 h 30 à 12 h ; le mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30. Les animateurs de l'association proposent également l'enlèvement à domicile pour les dons.

Les bénévoles sont, bien sûr, bienvenus...

Renseignements : 06 32 15 94 87

EN SAVOIR +

Centre d'animation
05 58 73 33 71

Office de Tourisme du Pays Tarusate
05 58 73 39 98

www.tartas.fr

La ville et ses lumières de Noël

Tartas a cultivé la féerie de Noël cette année avec des lumières plein la ville. Les multiples animations ont contribué à animer les rues pour offrir à tous les Tarusates l'opportunité d'échapper quelques instants à la grisaille de la période. Précisons qu'afin de réduire la consommation d'électricité tout en gardant son éclat aux fêtes, la commune s'est équipée de guirlandes à LED.



Nouveau décor place Gambetta



Des airs de Champs Élysées.



La magie des lanternes célestes fait rêver petits et grands.



Les petits Esquirois allument la Hailhe de Nadau.



Los Picaros, toujours fidèles au poste, n'avaient pas oublié leurs bonnets de père Noël.



Zanzibar, jongleur acrobate, a trouvé son public pour ses deux spectacles de rue.



Une pause pour se réchauffer avec l'excellent tourin préparé par le Café de la Paix offert par les commerçants



Les rennes réalisés par les services techniques ont séduit tout le monde...



Des enfants passionnés par l'atelier cuisine avec... la mère Noël!